

Et vous, que pensez-vous d'Iter?

Depuis le 15 juin et jusqu'au 20 juillet, cinq commissaires enquêteurs reçoivent les avis du grand public. Rencontre

Qui n'a pas d'avis sur le projet Iter? Question sans doute déroutante mais qui, dans le cadre de la législation française, revêt un caractère parfaitement officiel. "Alors si, vous aussi, vous voulez vous exprimer, n'hésitez pas!" C'est, en substance, l'un des messages de la commission, composée de cinq commissaires enquêteurs, qui accueille actuellement le public dans les mairies de 12 communes géographiquement concernées par le projet. "Tout le monde peut venir déposer un avis sur les registres. En fait, il n'y a que nous qui n'avons pas le droit d'écrire quoi que ce soit dessus..."

■ L'enquête a démarré le 15 juin: beaucoup de gens se sont déjà exprimés?

La tendance est assez calme. Cependant, on remarque que le panel de personnes désireuses de s'informer et de s'exprimer est assez large. Nous essayons de pousser les gens à argumenter leur position. Parce que le seul fait de dire qu'on est pour, ou qu'on est contre, en soi, ne sert pas à grand-chose. Les avis doivent être raisonnés, raisonnables et explicites.

■ Quel est votre rôle vis-à-vis des gens qui viennent à votre rencontre?

Il faut à la fois qu'on soit en capacité d'informer les gens, de répondre à leurs éventuelles questions, mais également de rectifier certaines erreurs. On n'est évidemment pas là pour les influencer, pour dire ce qui est bien ou mal. En revanche, s'ils doivent donner un avis, il faut qu'ils s'appuient sur des faits exacts.

■ Vous êtes donc des spécialistes du projet Iter?

Non! C'est même le contraire. Un spécialiste pourrait en effet avoir des a priori sur le sujet du fait qu'il est compétent dans le domaine. Nous, nous devons être totalement vierges sur le sujet. C'est seulement ainsi que nous pourrions poser toutes les questions, qu'elles soient déran-



C'est dans ce gigantesque trou que sera construit le tokamak (en jaune sur la maquette): la partie nucléaire de l'installation. /PHOTOS DR - F4E ET ITO

"On est conscient de l'importance du projet, mais ça n'influe pas sur notre avis!"

geantes ou non. Le projet Iter, dans ses détails, nous l'avons donc découvert quand nous avons été nommés.

■ Quelles sont les conditions liées à ce devoir de neutralité?

Le fait que nous n'ayons absolument aucun intérêt dans ce projet. Et c'est d'ailleurs ce qui explique que nous habitons tous assez loin de Saint-Paul-lez-Durance... C'est aussi une manière de nous mettre à l'abri d'éventuelles pressions.

■ Vous êtes tout de même en relation avec Iter organization

qui, au final, a tout intérêt à ce que votre avis soit favorable...

Quand nous nous tournons vers eux, c'est pour obtenir des réponses à nos questions. Et ils doivent obligatoirement nous répondre par écrit. Ils sont très ouverts à chacune de nos interrogations. À terme, ce qui nous importe, c'est que les questions que se pose la population obtiennent des réponses.

■ Certaines interrogations sont récurrentes?

Les deux grandes thématiques qui ressortent ont trait au projet, et à ses impacts. Autrement dit, le projet est-il justifié? Ses impacts sont-ils tolérables? Ce qui signifie aussi que le volet financier apparaît régulièrement avec des personnes qui viennent nous dire que c'est "trou cher".

■ Et vos interrogations person-

nelles, sur quoi portent-elles?

Il est encore trop tôt pour répondre dans le détail mais disons que les premières interrogations sont quasiment d'ordre philosophique. Iter est un programme expérimental qui permettrait de mettre au point un combustible éternel! C'est quasiment la pierre philosophale...

■ Et quelles sont vos motivations?

Ça peut paraître galvaudé, mais c'est réellement la passion du service public. Avec, dans le cas d'Iter, un projet susceptible d'engager l'avenir de l'humanité, une certaine fierté... On a quand même rarement l'occasion de participer à des enquêtes publiques d'une telle portée! Mais si on est conscient de l'importance du projet, ça n'influe nullement sur nos remarques, nos questions, et notre avis. **Damien FROSSARD**

Notez-le

Mission: l'enquête publique porte sur la "demande formulée par Iter organization en vue d'être autorisé à créer l'installation nucléaire de base" Iter sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance.

Nomination: c'est le tribunal administratif de Marseille qui a désigné les membres de la commission d'enquête, à partir d'une liste d'aptitude propre à chaque département. Ils sont prévenus 15 jours avant le début de l'enquête.

Salaire: les commissaires enquêteurs ne gagnent pas d'argent; ils sont simplement indemnisés. Ces frais sont à la charge du maître d'ouvrage (Iter organization).

Où? L'enquête publique a lieu dans les communes de Jouques, Saint-Paul-lez-Durance, Corbières, Gréoux, Manosque, Sainte-Tulle, Ginasservis, Rians, Saint-Julien-le-Montagnier, Vinon, Beaumont de Pertuis et Mirabeau. Les dossiers et registres sont disponibles en mairie.



François Coletti (professeur des universités), Jean-Marie Partiot (colonel de l'armée de l'air, ingénieur aéronautique, professeur de communication et de développement durable), Arnaud d'Escrivan (ingénieur en génie atomique, officier de marine, administrateur civil au ministère de l'environnement et de l'équipement) et Michel Thibault (ingénieur général des ponts et chaussées) travaillent aux côtés d'André Grégoire (conseiller maître honoraire à la Cour des comptes), le président la Commission d'enquête.